

DELIBERATION CAC002-2022

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 30 septembre 2021 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu les convocations envoyées aux membres du conseil académique le 28 février 2022

Objet de la délibération : Procès-verbal du Conseil académique du 23 novembre 2021

Le conseil académique réuni le 8 mars 2022 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le procès-verbal du Conseil académique du 23 novembre 2021 est approuvé.

Cette décision est adoptée à la majorité avec 55 voix pour et 5 abstentions.

Fait à Angers, en format électronique.

Christian ROBLEDO

Président de l'Université d'Angers

Signé le 14 mars 2022

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet www.telerecours.fr

Affiché et mis en ligne le : 15 mars 2022

Ua

PROCÈS-VERBAL

Conseil académique plénier
23 novembre 2021

*Soumis au vote du Conseil académique
du 8 mars 2022*

UA

Ua

U/A

UA

Le Conseil académique de l'Université a été réuni dans l'amphithéâtre Sienna de la Faculté de droit, économie gestion à 14h30 sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Présent
MALLET Sabine Vice-présidente Formation et Vie Universitaire	Présente
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Magali	Présente
ALLAIN Philippe	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO
AMIARD Stéphane	Présent, puis excusé à 15h50
BARBE Valérie	Excusée
BARICHARD Vincent	Excusé, a donné procuration à Monsieur SIMONEAU
BATY Benoît	Absent
BERTIN-ROCHE Pascale	Excusé, a donné procuration à Monsieur COEFFE
BLANCHARD Philippe	Présent
BLIN Camille	Excusée
BOISSON Didier	Excusé, a donné procuration à Monsieur CANEVET
BOUIS Sylvie	Présente
BRÉARD Dimitri	Excusé, a donné procuration à Monsieur HELESBEUX
BROCHARD Joy	Excusée
CAMUS Sandra	Absente
CANEVET David	Présent
CARROUE Equinoxe	Absente
CHUREAU Véronique	Présente, puis excusée à 15h56
CLERE Nicolas	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROY
COADOU Franck	Présent
COEFFE Vincent	Présent
DAUCÉ Bruno	Présent
DELALEU Frédéric	Excusé
DENECHERE Yves	Excusé
EL BICHR M'Barka	Absente
EVEILLARD Matthieu	Excusé, a donné procuration à Madame MALLET
FARTSI Ida	Excusée
FAYET Bastien	Absent
FOUCHER Fabrice	Excusé, a donné procuration à Monsieur CANEVET
FRANZONE Sebastian	Excusé
GRATTON Emmanuel	Excusé, a donné procuration à Madame MOREL BROCHET
GRIMAULT Virginie	Excusé, a donné procuration à Madame ALLAIN

HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
HERPIN Marie	Excusée
HOWA Hélène	Présente
JOLY Léo	Absent
JUSSIEN Christelle	Excusée
LAGARCE Frédéric	Excusé
LAHEURTE Cyrille	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente
LANDÈS Claudine	Présente
LE NAN Frédérique	Excusée, a donné procuration à Monsieur BLANCHARD
LIBOUBAN Hélène	Excusée, a donné procuration à Madame PERCHEPIED
LONG Martine	Excusée
LOURTIS Valentin	Absent
MAKHLOUTAH Aline	Absente
MALLEGOL Patricia	Présente
MANN Etienne	Excusé
MARCHAND Célestin	Absent
MARTINEZ Carmen	Excusée
MATHIEU Elisabeth	Excusée, a donné procuration à Monsieur SIMONEAU
MOJTAHID Meryem	Excusée, a donné procuration à Madame TRAVIER
MOREL-BROCHET Annabelle	Présente
NEBBULA Constance	Excusée, a donné procuration à Monsieur DAUCÉ
OGER - - JUBEAU Augustin	Absent
PANTIN-SOHIER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Madame TRAVIER
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur COEFFE
PELTIER Didier	Excusé, a donné procuration à Madame HOWA
PERCHEPIED Laure	Présente
PIRAUX Arthur	Présent
POINT Laëtitia	Absente
PROUST Manon	Excusée
PRUNIER Delphine	Excusée, a donné procuration à Madame MALLET
RAMOND-ROQUIN Aline	Excusée, a donné procuration à Madame MOREL BROCHET
ROUGER Manuel	Absent
ROUSSEAU Audrey	Excusé, a donné procuration à Monsieur ROY
ROY Pierre-Marie	Présent
RULENCE David	Excusé, a donné procuration à Madame LAMBERT-WIBER
SÉJOURNÉ Bruno	Présent

TAXIL Bérangère	Absente
TESSIER Axel	Absent
TOFFOLI Hugo	Absent
TRAVIER Sandrine	Présente
VAUDEL Gwenaëlle	Excusée, a donné procuration à Madame ALLAIN
VIGNON-BARRAULT Aline	Excusée, a donné procuration à Monsieur SEJOURNE
YVARD Jean-Michel	Excusé, a donné procuration à Monsieur HELESBEUX

Membre invitée à titre consultatif :

ROUEZ Alexa, Directrice générale adjointe en charge de la recherche et des relations internationales

Membres invités par le Président :

FLEURANT Cyril, Directeur de la Faculté des lettres, langues et sciences humaines

LERICHE Philippe, Directeur de la Faculté des Sciences

PAYS-VOLARD Olivier, Professeur à la Faculté des Sciences, Porteur de l'équipe émergente BiodivAG

Secrétariat de séance :

Cellule institutionnelle - DAGJI

Ordre du jour :

1. Informations	1
1.1 Retour du HCERES sur l'offre de formation du second cycle	1
1.2 PIA 4 INTEGRAAL.....	5
1.3 Chaire de professeur junior	5
1.4 Interdiction d'accès aux locaux de l'Université	6
2. Approbation des procès-verbaux du CAC	6
2.1 Procès-verbal du Conseil académique du 28 septembre 2021	6
2.2 Procès-verbal du Conseil académique du 19 octobre 2021.....	6
3. Recherche.....	6
3.1 Création d'une équipe émergente.....	6
3.2 Structuration de la recherche pour le prochain contrat.....	10
4. Affaires générales et statutaires.....	13
4.1 Résultats des élections au Conseil culturel UA-Culture	13
ANNEXE : diaporama de la séance du 23 novembre 2021	14

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 14h35 en l'amphithéâtre Sienna de la Faculté de droit, d'économie et de gestion.

A l'ouverture de la séance du 23 novembre 2021, 49 membres sont présents ou représentés (78 membres en exercice, 23 membres présents et 26 procurations).

1. Informations

1.1 Retour du HCERES sur l'offre de formation du second cycle

Madame MALLET présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle explique que le rapport du HCERES concernant le projet Master a été transmis la semaine antérieure. L'offre de formation avait été déposée le 5 octobre 2021.

Elle présente différents extraits du rapport du HCERES (diapositives 4 à 7). Ce rapport a été transmis aux directeurs de composantes et aux assesseurs à la pédagogie, l'objectif est qu'ils en assurent la diffusion aux responsables de formation.

Le HCERES a posé différentes questions concernant les liens entretenus par l'Université avec ses partenaires sous convention, en particulier avec les facultés libres de l'ouest-UCO Angers, que le HCERES nomme « UCO ». Le HCERES estime que les liens ne sont pas suffisamment établis. Il a précisé que si l'Université souhaitait poursuivre le partenariat avec les facultés libres de l'ouest-UCO Angers, il sera nécessaire que les équipes de gouvernance travaillent de concert pour renforcer ces liens jusqu'au niveau des formations.

Madame MALLET ajoute que sont surtout les facultés libres de l'ouest-UCO Angers qui ont besoin de l'Université pour délivrer ses diplômes.

Monsieur ROBLÉDO explique que les conventions conclues avec l'Université précisent des attendus très clairs. Lorsque la DGESIP avait demandé à l'Université de travailler sur un système de conventionnement, il n'était pas envisagé de prévoir une définition conjointe du contenu des formations, ni une mutualisation des cours ou une mixité des équipes pédagogiques.

Le HCERES a formulé le même type de remarques pour d'autres universités. Une réunion va être organisée avec Madame Anne-Sophie BARTHEZ début janvier pour éclaircir le positionnement du ministère.

L'Université n'a pas l'intention de renforcer ses liens jusqu'aux formations. La convention conclue avec les facultés libres de l'ouest arrive à échéance. Il convient de la revoir. Ces liens ne seront pas davantage envisagés, sauf cas exceptionnel historique où des relations spécifiques étaient déjà conclues.

Madame MALLET explique que pour certaines formations, notamment en psychologie sociale du travail et des organisations, les responsables de formation ont travaillé ensemble. La présidente de jury de l'Université participe aux soutenances de mémoire. Si les équipes travaillent ensemble, cela ne signifie pas que les cours sont mutualisés.

Voici 5 ans, l'UBL avait été réunie au MESRI et les universités avaient dû expliquer les relations entretenues avec les facultés libres de l'ouest. Un expert avait indiqué que si les universités voulaient réellement établir un conventionnement, alors toute l'offre de formation ne serait pas accréditée.

Elle constate que les membres du HCRES ont toujours une réelle méconnaissance des liens entre les universités et les facultés libres de l'ouest.

Monsieur ROBLÉDO explique que, même si l'injonction de l'HCERES devait être inflexible, il n'envisage pas une collaboration plus importante. Cela signifie que l'Université pourrait ne plus porter les formations des facultés libres de l'ouest-UCO Angers. La délivrance de leurs diplômes devra être conclue par jury rectoraux. Monsieur ROBLÉDO ne solliciterait pas de collègues pour être membres du jury, même si le Recteur en formulait la demande.

L'objectif initial du conventionnement était d'arrêter la mise en place des jurys rectoraux qui ne donnent aucune lisibilité sur les procédures utilisées dans la délivrance des diplômes des écoles privées. Les conventions permettaient que les universités aient un regard sur les procédures utilisées dans le recrutement, la définition des examens, tout ce qui concerne le processus de délivrance d'une formation.

Il rappelle que le HCERES donne un avis mais n'accrédite pas. L'accréditation relève de la DGESIP.

Madame MALLET rappelle que, lors de la dernière accréditation, le CNESER avait voté majoritairement contre l'offre de formation de l'Université au motif qu'elle portait des formations des facultés libres de l'ouest.

Madame MALLET poursuit sa présentation.

Le HCERES déplore que le pilotage de nombreuses formations soit au niveau des parcours et non des mentions.

Le HCERES demande que soit assuré un fonctionnement effectif et réglementaire des conseils de perfectionnement, en particulier pour les diplômes de formation approfondie niveau 2nd cycle des études de santé. Le dossier d'auto-évaluation ne leur a pas semblé très détaillé.

Le HCERES considère que l'évaluation des enseignements n'est pas réalisée.

Le HCERES s'est également interrogé sur l'adossement des formations à la recherche. Madame MALLET considère que les dossiers d'auto-évaluation mettaient pourtant bien en évidence cet adossement.

Monsieur CANEVET demande quel serait l'intérêt des facultés libres de l'ouest-UCO Angers à un rapprochement plus important avec les équipes pédagogiques de l'Université. Est-ce que ces facultés libres de l'ouest ont formulé le souhait de bénéficier de davantage d'enseignants de l'Université ? Il souhaite comprendre le sens de l'injonction formulée par le HCERES.

Madame MALLET répond que les établissements privés n'ont pas le droit de délivrer des diplômes nationaux. Certains enseignants de l'Université d'Angers ou d'autres universités participent aux formations, mais les collègues sont sollicités de manière individuelle. Cela ne fait pas partie de leur obligation réglementaire de service. Des enseignants chercheurs des facultés libres de l'ouest font partie de laboratoires de recherche de l'Université. Le lien est établi au niveau de la recherche.

Monsieur CANEVET demande si les facultés libres de l'ouest connaissent des difficultés de recrutement. Il se demande quel est le moteur réel de cette demande.

Madame MALLET répond que ces injonctions ne proviennent pas des facultés libres de l'ouest. Elles subissent plutôt les événements. Les conventions les obligent à rendre compte. Elles ont un périmètre d'action très important. Aucun des établissements ne souhaite avoir de cours mutualisés. Les mutualisations au sein de l'Université d'Angers sont déjà suffisamment complexes à mettre en place.

Monsieur SÉJOURNÉ explique que la Faculté de droit, économie, gestion avait été surprise de la façon dont les facultés libres de l'ouest-UCO Angers avaient monté ses dernières formations, dans des domaines similaires sans avoir sollicité les responsables de formations concernés au préalable. Ils avaient formulé des sollicitations *a posteriori*.

Le conseil de gestion de la Faculté avait émis de fortes réserves à deux reprises. Les formations proposées ne présentaient aucun caractère original par rapport à ce qui était proposé à la Faculté de droit, économie, gestion.

Madame MALLET précise qu'aucune convention n'est conclue pour la licence de droit ou la licence d'économie gestion avec l'Université d'Angers.

La licence d'économie gestion était jusqu'en 2018 délivrée par le Saint-Siège. Le ministère n'acceptait plus cette modalité. Le diplôme est désormais délivré par l'Université Bretagne Sud et non par l'Université d'Angers. L'avis des conseils de gestion des différentes facultés ont été pris en considération.

Madame LAMBERT-WIBER ajoute qu'il est fréquent que les établissements catholiques aient un conventionnement en dehors de leur implantation géographique. Ils ne représentent pas une concurrence agressive mais ils proposent des formations dans des domaines similaires à ceux de l'Université.

Madame MALLET rappelle que les amphithéâtres de la Faculté ne peuvent pas accueillir tous les étudiants inscrits dans certaines licences, notamment en licence de droit. Le terme de concurrence n'est en ce cas pas adapté.

Monsieur ROBLÉDO identifie deux situations différentes.

La première situation se rapporte à une offre de formation existante. Il est en ce cas possible d'associer, si ce n'est une équipe pédagogique, au moins un responsable qui accepte d'être président de jury.

L'autre situation concerne les créations de formations *ex-nihilo*, non proposées jusqu'alors. Ces formations peuvent entrer en concurrence avec les formations de l'Université. Lorsque les facultés libres de l'ouest-UCO Angers sollicitent une autorisation, la gouvernance regarde quelle composante pourrait porter la formation. Si cette formation vient en complément d'enseignements non proposés, cela peut être pertinent. Si la formation porte sur les mêmes sujets, la composante refuse en général et ce choix est respecté, notamment lorsqu'il s'agit d'un secteur où le nombre d'étudiants se raréfie.

Lorsqu'il s'agit d'un secteur où l'Université est contrainte de refuser des étudiants, le contexte est différent. Il faut des volontaires pour porter la formation. La formation en droit que les facultés libres de l'ouest-UCO Angers propose est conventionnée avec l'Université Bretagne Sud, et la formation ouverte sur Nantes est conventionnée par le Rectorat.

Monsieur ROBLÉDO a participé au comité de visite du HCERES des facultés libres de l'ouest - UCO Angers. Il a précisé son accord pour développer des partenariats de site, sous forme de conventions, à condition que les formations soient déployées à Angers. Il n'est pas envisageable de servir de caution à des formations déployées dans d'autres villes. Les facultés libres de l'ouest doivent conclure ces conventions avec les universités présentes sur ces sites et qui y dispensent des formations.

Le HCERES s'est interrogé sur les missions confiées au Comité licence master et sur la coordination entre les formations, la coordination interne au niveau du champ de formation. Le HCERES s'est demandé si ces questions étaient traitées en Comité licence master.

Le HCERES avait formulé des critiques sur le premier cycle, concernant la démarche d'amélioration continue. Pour le 2nd cycle, il a estimé que la démarche analytique des données quantitatives et de celles qualitatives issues des conseils de perfectionnement était à saluer, de même que l'impulsion par la gouvernance d'une acculturation à la démarche qualité.

Il subsiste un manque relatif à la qualité et à la nature des emplois occupés par les étudiants diplômés dans les enquêtes d'insertion.

Les mobilités internationales, la formation continue et l'alternance doivent être développées. Il sera également nécessaire de reconnaître de façon plus importante l'engagement étudiant.

Le rapport du HCERES indique que l'offre de formation soulève peu d'interrogations quant à son organisation pédagogique, hormis les formations qui font l'objet d'un conventionnement avec les facultés libres de l'ouest-UCO Angers.

Le HCERES a jugé que l'offre était globalement cohérente au regard de la taille de l'établissement, de sa nature pluridisciplinaire et de son environnement géographique avec des interactions nombreuses et pertinentes dans tout le grand-ouest.

Il a néanmoins estimé que la nouvelle offre de formation ne mettait pas suffisamment l'accent sur la professionnalisation, notamment à travers l'alternance.

Madame MALLET présente la liste des mentions qui ont reçu des avis réservés, voire défavorables (diapositive 7).

Concernant les études sur l'enfance et la jeunesse, le dossier ne contenait pas la maquette. L'Université a fait une demande de mention dérogatoire. Les responsables n'avaient pas eu le temps de finaliser la maquette. Depuis, cette structuration a été travaillée.

Les avis réservés pour la psychologie sociale du travail et des organisations, l'innovation, entreprise et société et la biodiversité, écologie et évolution concernent les relations avec les facultés libres de l'ouest-UCO Angers.

L'avis réservé relatif au DFA sciences médicales, pharmaceutiques et maïeutiques est dû au peu de réponses formulées lors de l'évaluation sur le bilan.

Les échanges avec le HCERES seront plus difficiles pour les mentions qui ont reçu un avis défavorable, comme les études sur le genre, les sciences de l'information et des bibliothèques et langues étrangères appliquées. Concernant les langues étrangères appliquées et les sciences

de l'information et des bibliothèques, les recommandations formulées sur la restructuration n'ont pas été assez respectées.

Concernant les études sur le genre, les critiques sont très sévères. Le HCERES considère qu'il n'existe pas de véritable recherche sur cette thématique. La responsable de ce master avait pourtant répondu à toutes leurs interrogations.

Elle explique que la rencontre avec le HCERES est prévue le 2 décembre 2021 (diapositive 12).

Le HCERES rencontrera le matin l'équipe présidentielle (le Président, Madame MALLET, Madame ROUEZ pour la recherche, Madame Lydie BOUVIER pour les relations professionnelles).

La gouvernance fera intervenir Monsieur Laurent PERIDY, Vice-Recteur à la pédagogie aux facultés libres de l'Ouest-UCO Angers. Il sera possible de faire intervenir les responsables de formations de l'UCO Angers si cela s'avère pertinent. Les échanges se dérouleront par visio-conférences.

Concernant le master relatif aux études sur le genre, Monsieur SIMONEAU rappelle que la personne qui porte ce master vient d'obtenir une ANR-JCJC et qu'un IUF est impliqué.

Monsieur SIMONEAU a regardé les rapports d'évaluation pour les unités fortement impliquées dans ce master (TEMOS et 3LAM). Sur chaque rubrique « lien avec la formation », il est mentionné de façon positive la forte implication et l'excellence de la visibilité sur les thématiques autour du genre et des discriminations. En conséquence, il ne comprend pas les critiques formulées.

Monsieur ROBLÉDO reconnaît que certains avis, notamment sur cette thématique, sont surprenants. Il aurait été adapté que le HCERES tienne compte de l'environnement, de la dimension recherche, sur ce thème. Cela fera l'objet des discussions du 2 décembre 2021.

Concernant les ateliers de l'après-midi, Madame MALLET explique que les directeurs de composantes et les assesseurs à la pédagogie sont fortement incités à être présents. Il est pertinent que les responsables des formations ayant reçu un avis défavorable ou réservé soient présents. L'objectif est d'avoir un échange pour changer la vision du HCERES sur la formation par rapport à celle développée à la suite de la simple lecture des documents.

1.2 PIA 4 INTEGRAAL

Monsieur ROBLÉDO précise que l'Université est toujours en attente de la réponse du ministère. Selon les dernières informations dont il dispose, la réponse devrait intervenir le 3 décembre 2021, par l'intermédiaire du premier ministre.

L'appel à projets de la 2ème vague est déjà sorti, avant la parution des résultats de la première vague, ce qui est surprenant.

Les résultats de la première vague auraient dû paraître le 15 octobre 2021.

1.3 Chaire de professeur junior

Monsieur ROBLÉDO rappelle que l'Université d'Angers avait déposé 2 projets de chaire de professeur junior (diapositive 14). Les 2 projets ont été retenus. Les porteurs de projets commencent d'ores et déjà à travailler sur des profils plus précis.

Le décret n'est pas encore paru. Il précisera la procédure de recrutement.

1.4 Interdiction d'accès aux locaux de l'Université

Monsieur ROBLÉDO explique que l'Université a été informée, suite à un signalement de la cellule VDH, de la persistance d'un cas de harcèlement d'étudiantes par une personne extérieure à l'Université.

Cette personne extérieure avait déjà été accusée de harcèlement par une première étudiante et des arrêtés d'interdiction des locaux (Faculté DEG et bibliothèque St-Serge) avaient été pris à son encontre le 18 octobre 2019, le 21 novembre 2019 puis le 17 février 2020.

Concernant le harcèlement d'une nouvelle étudiante, de nouveaux arrêtés d'interdiction des locaux (Faculté DEG et bibliothèque St-Serge) avaient été pris à son encontre le 11 mai 2021.

Au regard de la gravité des faits rapportés ainsi que de la persistance de ces derniers, des arrêtés d'interdiction des locaux d'une durée de trente jours ont de nouveau été pris et un signalement au procureur a été effectué. L'interdiction des locaux concerne désormais l'ensemble des campus angevins de l'Université.

Plusieurs signalements au procureur ont déjà été effectués. L'Université envisage de se porter partie civile à une éventuelle procédure pénale pour pouvoir suivre le dossier, en l'absence de retour des services du procureur.

Monsieur ROBLÉDO explique que ces arrêtés ont été pris à titre conservatoire, la personne concernée n'ayant pas récemment sévi dans les locaux de l'Université. Il ne s'agit pas d'un étudiant de l'Université, ce qui restreint les mesures envisageables.

Madame LAMBERT WIBER jugerait pertinent que l'Université se porte partie civile. Des intervenants de la Faculté de droit, économie gestion pourraient prodiguer des conseils pour la mise en place de cette démarche.

2. Approbation des procès-verbaux du CAC

2.1 Procès-verbal du Conseil académique du 28 septembre 2021

Le procès-verbal est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 49 voix pour.

2.2 Procès-verbal du Conseil académique du 19 octobre 2021

L'approbation du procès-verbal est reportée au prochain Conseil académique plénier.

3. Recherche

3.1 Création d'une équipe émergente

Monsieur SIMONEAU présente quelques éléments de contexte.

Il existe deux grandes typologies d'unités labellisées par l'Université d'Angers, des unités de recherche, qui portaient jusqu'à présent le nom d'équipes d'accueil et s'intituleront désormais unités de recherche, et les unités mixtes de recherche (UMR). Dans le cadre des UMR, l'Université a des co-tutelles avec les EPST. Monsieur SIMONEAU rappelle que le ministère n'assurera plus de labellisation « équipe d'accueil » à partir du 1^{er} janvier 2022.

Il est parfois nécessaire de créer des équipes ou des unités émergentes. Les créations d'équipes émergentes sont liées à des situations exceptionnelles, où le processus normal de création avec la labellisation HCERES n'a pu être établi.

Pour le contrat précédent, l'équipe émergente BePsyLab était concernée. Cette équipe a passé cette année le processus de la vague B HCERES et demande sa reconnaissance en tant qu'unité de recherche.

Le projet actuel résulte de la fermeture d'une unité de recherche et de la restructuration d'une partie de l'équipe.

Monsieur SIMONEAU invite Monsieur Olivier PAYS-VOLARD à présenter ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Monsieur PAYS-VOLARD présente la création de l'équipe émergente Biodiversité dans l'Anthropocène : Dynamique, fonction et Gestion (BiodivAG).

Cette création n'était pas prévue mais elle s'est avérée nécessaire pour maintenir le groupe de recherche.

Le LETG était une équipe UMR multi-sites auquel le site angevin participait. Celui-ci cesse son activité à la fin de l'année. En conséquence, différents enseignants-chercheurs n'ont plus de laboratoire d'accueil. La création de l'équipe émergente permet de trouver un cadre de travail pour certains d'entre eux.

Depuis différentes années, un travail est mené par ces collègues dans une zone atelier. Il s'agit d'une plateforme d'observation de la biodiversité. La zone atelier est située en Afrique australe. Les chercheurs y travaillent depuis 2007.

Une partie du travail de recherche du LETG s'est exercée dans cette plateforme, des travaux de recherche ont été développés.

Cette zone atelier a un comité de pilotage dans lequel l'Université d'Angers est présente depuis plusieurs années. Dès sa création en 2015, la zone atelier suivait un programme de recherche labellisé CNRS existant depuis 20 ans.

Cette zone atelier est organisée avec deux partenaires, le CIRAD, présent sur place par ses activités de recherche, et le CNRS qui a donné délégation au CIRAD pour différentes activités. Le CNRS assure toute la coordination scientifique de cette plateforme.

Monsieur PAYS-VOLARD présente les différents laboratoires impliqués dans la zone atelier (diapositive 21).

Tous ces partenaires ont réfléchi à la création d'un cadre de travail structuré. En 2019, un laboratoire de recherche international est né « IRL REHABS », piloté par le Professeur FRITZ.

L'équipe était intéressée pour intégrer à terme ce laboratoire qui deviendrait alors leur laboratoire d'accueil.

L'IRL propose un certain nombre de thèmes très généraux (diapositive 22)

- Thème 1 : L'homme en tant qu'espèce hyper clé-de-voute,
- Thème 2 : Contribution de la nature aux humains et à l'humanité,

- Thème 3 : Gouvernance environnementale et co-viabilité dans les paysages multifonctionnels,
- Thème 4 : Méthodes et approches pour les études socio-écologiques.

Certaines thématiques relèvent des SHS. Les approches peuvent être transdisciplinaires, entre les disciplines SHS et des chercheurs qui travaillent sur la biodiversité par exemple.

Toutes les personnes désireuses de travailler sur ces thématiques peuvent rejoindre ces terrains d'études et trouver un cadre pour leurs recherches.

Le thème 1 intéresse particulièrement les enseignants-chercheurs de BioDIVAG car ils travaillent sur le lien entre la biodiversité, la dynamique de la biodiversité et la façon dont l'homme façonne cette biodiversité. L'Université d'Angers participe à son pilotage et à son animation.

Les enseignants-chercheurs interviennent également dans les thèmes 2, 3 et 4.

Le réseau de sites est toujours en Afrique du Sud et au Zimbabwe, par l'intermédiaire de la zone atelier.

Monsieur PAYS-VOLARD présente la constellation de tous les laboratoires impliqués dans l'IRL (diapositive 23).

L'Université d'Angers est impliquée en partenariat avec le CNRS, par le LETG, qui était une UMR CNRS.

L'arrêt du site d'Angers du LETG à la fin de l'année pose une difficulté aux chercheurs concernés qui se retrouvent en dehors de cette constellation.

Une discussion s'est tenue entre Monsieur SIMONEAU et le CNRS, pendant 2 ans, pour que l'IRL devienne le laboratoire d'accueil. Le CNRS a finalement consenti à l'accueil de l'Université dans cette IRL, par une convention « joint research Program ». En termes d'implication, cela est beaucoup moins important que si l'équipe disposait d'une unité d'accueil.

L'IRL ne pouvant pas être unité d'accueil, l'équipe dispose uniquement d'une convention. Elle est liée en tant qu'association et non pas laboratoire d'accueil.

En observant cette dynamique, des collègues du département de biologie qui travaillent sur des thématiques de biodiversité ont souhaité y participer. En comptabilisant ces 2 collègues et les collègues impliqués dans l'IRL, un groupe de recherche a été constitué.

Monsieur PAYS-VOLARD présente la composition de l'équipe émergente (diapositive 24).

Le bilan scientifique est très positif. Le bilan 2017-2021 fait état de 41 articles publiés, 2 livres, 18 conférences, 6 thèses, dont 3 en cotutelle, 8 projets de recherche (pour un total de 1 112K€), et 5 postdocs encadrés. L'activité de recherche est très dynamique.

L'équipe devra relever plusieurs challenges. De nombreux projets doivent être portés et les terrains d'études sont éloignés, ce qui impose des demandes de CRCT, de mobilités. La création de l'équipe émergente devra permettre de promouvoir des mobilités pour se rendre sur ces sites pendant un certain temps.

D'autres activités sont déployées en dehors des terrains africains, notamment au Brésil et en France sur des thématiques agriculture biodiversité. Un certain nombre de terrains justifient la création d'une équipe émergente qui dépasse le cadre de l'Afrique.

Monsieur PAYS-VOLARD présente les activités de recherche (diapositives 26, 27 et 28).

L'équipe émergente est importante pour maintenir le groupe de recherche dans l'organigramme

ainsi que les dispositifs de recherche de l'Université. Au-delà, cela permet de développer la recherche, notamment en continuant à bénéficier des dispositifs de soutien de l'Université comme les mobilités ou les CRCT.

L'objectif est de préparer la demande d'intégration de l'UA à l'IRL comme tutelle secondaire (demande fin 2023). Le statut d'équipe émergente sera transitoire.

L'équipe actuelle porte un certain nombre de formations, comme la L3 parcours biologie des organismes, le Master mention Biodiversité, Ecologie, Evolution (BEE).

Un important partenariat est établi avec le laboratoire LPG dans le cadre de l'enseignement.

Monsieur BLANCHARD félicite l'équipe pour sa production scientifique de 2017 à 2021.

L'intégration de l'Université d'Angers à l'IRL doit être préparée. Il demande quelles sont les attentes du CNRS.

Monsieur PAYS-VOLARD répond qu'il attend des clarifications quant aux attentes réelles du CNRS.

Monsieur SIMONEAU explique que l'intégration dans un IRL CNRS est peu claire. Il dépend plus des instituts que du CNRS.

Deux IRL fonctionnent actuellement très bien, sur une convention pourtant encore moins engageante que la convention « joint reaserch program », conclue avec le CNRS et les mathématiciens du LAREMA. Une est en cours avec le LPG.

Toutes les discussions menées avec le CNRS concernant l'IRL REHABS ont surtout mis en exergue des problématiques de ressources humaines. Le CNRS a estimé que pour être tutelle, il aurait fallu que les collègues concernés soient détachés à 100% à l'IRL. Monsieur SIMONEAU a répondu que cela était complexe, un enseignant-chercheur peut éventuellement être détaché pour sa recherche, mais il n'est pas possible d'envisager un détachement à temps plein en tenant compte de la formation. Il est possible d'engager un CRCT ponctuel pour un semestre, de bénéficier d'une délégation CNRS, mais pas d'un détachement à temps plein pour une durée inconnue et sans compensation.

Le collègue responsable de cette IRL en Afrique du Sud est un Français en provenance du CNRS. Un détachement à temps plein du CNRS vers une unité dont le CNRS est tutelle ne posait pas de difficulté.

La convention actuelle de l'IRL arrive à échéance en 2023. Le renouvellement de cette convention sera l'occasion de repenser la façon dont les chercheurs sont intégrés et d'interroger les conditions à remplir pour intégrer l'IRL.

Monsieur SÉJOURNÉ félicite à son tour l'équipe pour le nombre de productions malgré le faible nombre d'enseignants-chercheurs. Il demande si la taille de l'équipe est suffisamment significative ou si d'autres enseignants-chercheurs doivent la rejoindre.

Monsieur PAYS-VILARD reconnaît que le fonctionnement actuel est difficile, beaucoup de sujets sont traités, des encadrements de thèse, différents programmes portés. La dynamique est positive mais si d'autres enseignants-chercheurs souhaitent les rejoindre, sur des thématiques de gouvernance par exemple, ils seront les bienvenus. Beaucoup de sujets sont traités dans l'IRL.

Monsieur SIMONEAU ajoute que la durée de vie des unités dont les effectifs sont trop faibles pourrait être limitée. Les évaluations HCERES qui viennent d'être produites mentionnent des points de vigilance à observer sur des unités dont les effectifs sont devenus faibles.

La création de l'équipe émergente est transitoire, l'objectif est d'aboutir à une unité plus structurée. Monsieur SIMONEAU espère que le projet d'IRL aboutira. D'autres rattachements seront probablement possibles, sur des sites voisins qui mènent également des recherches sur

l'environnement avec des approches similaires.

La création de l'équipe émergente BiodivAG est approuvée. Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 48 voix pour, un membre ayant quitté la réunion en cours de séance.

3.2 Structuration de la recherche pour le prochain contrat

Monsieur SIMONEAU présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

L'Université d'Angers dispose de 5 pôles de recherche : Matériaux, Santé, Math-Stic, LL-SHS, Végétal et environnement.

Les 5 pôles sont tous couverts par une structure fédérative de recherche.

L'Université va disposer de 26 structures de recherche, dont 12 UMR.

Une restructuration de la formation doctorale est réalisée à l'échelle régionale. Les 11 écoles doctorales interrégionales actuelles doivent se restructurer sur un périmètre régional. Ce périmètre conservera les thématiques actuelles avec 10 écoles doctorales régionales pour lesquelles l'Université est co-accréditée.

Le pôle Math-STIC est composé de 3 unités de recherche (diapositive 34). Il n'est pas prévu d'évolution pour le prochain contrat.

Concernant le pôle Santé (diapositive 35), des restructurations sont envisagées. Il faut tenir compte des éléments de contexte, notamment de la SFR ICAT créée en 2004 et de la présence de L'ISITE NEXT de Nantes qui propose une thématique forte autour de la santé du futur. Les unités conservent des liens importants avec le site Nantais.

Monsieur SIMONEAU présente les modifications qui vont intervenir pour le prochain contrat.

Le GEIHP (Groupe d'Étude des Interactions Hôte-Pathogène) va changer de nom, il s'intitulera IRF (infections respiratoires fongiques). L'unité souhaite se rapprocher de l'UMR IRSET de Rennes pour constituer une équipe angevine au sein de cette UMR. Ils devront dans un premier temps intégrer cette UMR en tant qu'équipe associée avant d'intégrer réellement l'IRSET au prochain contrat.

L'équipe ESTER avait dû suivre le même cheminement pour intégrer l'IRSET. ESTER est désormais équipe à part entière dans l'IRSET et elle est maintenue pour le prochain contrat.

Un certain nombre d'autres mouvements sont constatés.

Le CRCINA est une UMR INSERM partagée avec l'Université de Nantes. Cette unité est restructurée sous forme de deux UMR.

L'Université d'Angers avait 4 équipes impliquées dans l'UMR CRCINA. La plupart d'entre elles vont être conservées, avec une thématique majeure sur l'immunologie et la cancérologie.

Une nouvelle UMR est créée, l'UMR INCIT. Cette UMR concernera l'immunologie et l'infectiologie. Une des 4 équipes qui appartenaient au CRCINA va rejoindre cette nouvelle UMR INCIT. Il s'agit de l'équipe ATOMycA.

L'UMR SOPAM va fermer et cesser ses activités.

L'équipe d'accueil GEROM va également fermer. Les membres de cette équipe d'accueil rejoignent une UMR Nantaise, INSERM RMeS au sein de l'équipe REGOS, pour laquelle l'Université sera tutelle.

Le pôle LL-SHS va également connaître quelques évolutions (diapositive 36).

L'UMR CNRS TEMOS a été re-labellisée en 2021. Cette labellisation est reconduite pour le contrat à venir.

Comme indiqué dans la présentation de Monsieur PAYS-VOLARD, l'UMR LETG va fermer (sur le site Angevin).

L'équipe émergente Bepsylab s'était créée en cours de contrat. L'unité demande sa reconnaissance en tant qu'unité de recherche CLipSy.

Le pôle Matériaux ne connaîtra pas d'évolution de structuration pour le prochain contrat (diapositive 37).

Concernant le pôle Végétal et environnement (diapositive 38), des modifications mineures peuvent être mises en exergue. Le LPG-Biaf s'intitulera LPG. Il s'agit d'une UMR CNRS multi sites avec Nantes et Le Mans.

Le pôle demande la création de l'équipe émergent BiodivAG (cf. présentation de Monsieur PAYS-VOLARD.).

Monsieur SIMONEAU présente la liste récapitulative des structures de recherche pour le prochain contrat, avec leurs directions et directions adjointes (diapositives 39 et 40).

Certaines directions ou directions adjointes devront être confirmées.

Concernant la direction adjointe du 3 LAM, Monsieur FLEURANT précise qu'il faut mentionner le nom de Madame Anne-Rachel HERMETET et non celui de Madame PELOILLE.

Monsieur SIMONEAU le note.

Monsieur SIMONEAU présente les différents changements de direction qui vont intervenir.

Monsieur François HOURMANT devient le directeur du centre Jean Bodin, à la suite de Monsieur Félicien LEMAIRE.

Monsieur Richard GAILLARD prend la responsabilité du site Angevin pour ESO, à la suite de Monsieur Emmanuel BIOTEAU.

Monsieur Philippe ALLAIN prend la direction du LPPL. Il était jusqu'à présent directeur adjoint.

Madame Marie-Agnès JACQUES prend la direction de l'IRHS, à la place de Monsieur Jean-Pierre RENO.

Monsieur David GUILLET prend la direction du SONAS, à la place de Monsieur Pascal RICHOMME.

Monsieur Edouard METZGER a pris la direction adjointe du LPG, à la place de Madame Emmanuelle GESLIN.

Monsieur Olivier PAYS-VOLARD assurera la direction de l'équipe émergente BiodivAG.

Monsieur FOUCHER prendra la direction de la SFR QUASAV, à la place de Madame Marie-Agnès JACQUES.

Monsieur Stéphane CHAUSSEMENT prendra la direction de Lphia, à la place de Monsieur François SANCHEZ.

Monsieur Guy LENAERS prendra la direction de Mitovasc, en succédant à Monsieur Daniel HENRION.

Madame Estelle MARION prendra la direction de la nouvelle unité INCIT.

Monsieur Nicolas PAPON prendra la direction de l'IRF, à la place de Monsieur Jean-Philippe BOUCHARA.

Monsieur Guillaume MABILLEAU sera le responsable de site pour l'équipe REGOS du laboratoire RMes.

Monsieur Nicolas PAPON prendra la direction de la SFR ICAT à la place de Monsieur Yves DELNESTE.

Monsieur CANEVET demande ce que vont devenir les personnels du SOPAM.

Monsieur SIMONEAU répond que les personnels INSERM et CNRS qui assuraient la direction et la direction adjointe de l'unité partent à Montpellier.

Les personnels de l'Université appartenant à cette unité étaient soit des PU-PH, soit des ingénieurs ou personnels techniques. Les PU-PH vont être rattachés à MITOVASC. Les personnels techniques sont déjà rattachés à la SFR, d'autres au CRCINA ou à MITOVASC.

La fermeture de cette unité était connue depuis un moment. Il a été possible d'anticiper la réaffectation des personnels. Certains mouvements ont été anticipés depuis plusieurs mois. D'autres personnels ont souhaité rester jusqu'à la fermeture de l'unité mais d'autres unités sont prêtes à les accueillir.

Une des thématiques développées dans SOPAM se retrouve dans d'autres unités. Il sera possible de conserver une expertise thématique sur le site.

Monsieur LERICHE précise que c'est Monsieur Éric MONFROY qui va reprendre le LERIA, à la place de Monsieur David LESAINTE.

Madame ROUEZ répond que c'est le nom de Monsieur LESAINTE qui est mentionné dans le rapport HCERES.

L'information sera vérifiée. Monsieur SIMONEAU rappelle que c'est le Président de l'Université d'Angers qui nomme les directions, il sera important que les noms soient confirmés de manière certaine.

Monsieur SIMONEAU n'a pas encore reçu tous les dossiers d'évaluation des unités par le HCERES, il ne dispose que de 30 à 40% des rapports HCERES à ce jour.

Sous réserve de modifications mineures ne dénaturant pas la structuration de la recherche présentée, la structuration de la recherche pour le prochain contrat est approuvée.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 47 voix pour, un membre ayant quitté la réunion en cours de séance.

4. Affaires générales et statutaires

4.1 Résultats des élections au Conseil culturel UA-Culture

Monsieur ROBLÉDO rappelle que les élections se sont tenues en ligne du mercredi 20 octobre 2021 9h au jeudi 21 octobre 2021 17h.

- Huit sièges de représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs issus des huit composantes de l'Université d'Angers étaient à pourvoir. L'ensemble des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs de l'Université d'Angers pouvaient se porter candidats.
- Deux sièges de représentants du personnel BIATSS étaient à pourvoir. L'ensemble des personnels BIATSS de l'Université d'Angers pouvaient se porter candidats

Il annonce les résultats de ces élections (diapositives 43 et 44).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur ROBLÉDO clôt la séance à 16h10.

**Le Président de
l'Université d'Angers,**

Christian ROBLÉDO

La Vice-Présidente Formation et Vie Universitaire

Sabine MALLET

Le Vice-Président Recherche

Philippe SIMONEAU

ANNEXE : diaporama de la séance du 23 novembre 2021

Conseil Académique plénier du Mardi 23 novembre 2021

Ordre du jour :

1. Information
2. Approbation du procès-verbal du CAC
3. Recherche
4. Affaires générales et statutaires

1. Informations

1.1 Retour du HCERES sur l'offre de formation du second cycle

1.2 PIA 4

1.3 Chaire de professeur junior

1.4 Interdiction d'accès aux locaux de l'Université

1-1 Observations HCERES sur le projet Master déposé par l'université

Visite du comité HCERES le 2 décembre

1. Avis HCERES sur le pilotage de l'offre de formation 2^{ème} cycle

Pilotage institutionnel et opérationnel de l'offre globalement pertinent doit être renforcé avec les partenaires sous convention, plus particulièrement avec l'UCO (liens entre les 2 établissements pas solidement établis).

Si l'UA souhaite poursuivre globalement le partenariat avec l'UCO, nécessaire que les équipes de gouvernance travaillent de concert pour renforcer les liens jusqu'au niveau des formations elles-mêmes.

Pilotage de nombreuses formations au niveau des parcours et non au niveau de la mention: cela nuit à la lisibilité générale de l'offre de formation, ainsi qu'à la cohérence interne de chaque mention (avec UCO en particulier)

Assurer un fonctionnement effectif et réglementaire des conseils de perfectionnement (en particulier pour les DFA)

Evaluation des enseignements

Adossement à la recherche peu explicité

1. Avis HCERES sur le pilotage de l'offre de formation 2^{ème} cycle

Missions confiées au CLM?

Coordination entre les formations?

Coordination interne aux champs?

Démarche analytique des données quantitatives et celles qualitatives issues des conseils de perfectionnement, ainsi que l'impulsion par la gouvernance d'une acculturation à la démarche qualité à saluer.

Subsiste toutefois un manque relatif à la qualité et à la nature des emplois occupés par les étudiants diplômés dans les enquêtes d'insertion

Encourager les mobilités internationales

Développer la formation continue et l'alternance

Faiblesse de la reconnaissance de l'engagement étudiant, des associations liées aux masters, réseaux d'alumni

2. Avis HCERES sur l'organisation pédagogique de l'offre de formation 2^{ème} cycle

L'offre de formation proposée intègre relativement bien les recommandations du HCERES et ne soulève pas d'interrogations majeures quant à son organisation pédagogique (hormis certains masters du champ SHS et le master *Biodiversité, écologie, évolution* du champ STI dispensés en partenariat avec l'UCO).

Regrets sur le manque d'informations apporté par le champ *Santé*.

Dans l'ensemble, l'offre est donc ajustée de manière marginale dans le cadre du nouveau contrat.

Globalement cohérente au regard de la taille de l'établissement, de sa nature pluridisciplinaire et de son environnement géographique, avec des interactions nombreuses et pertinentes dans tout le grand ouest.

Cependant, **la nouvelle offre de formation ne met pas suffisamment l'accent sur la professionnalisation**, notamment à travers l'alternance, alors que c'est pourtant un axe stratégique affiché dans le projet.

2. Avis HCERES sur l'organisation pédagogique de l'offre de formation 2^{ème} cycle (48 mentions + 3 DFA)

Avis réservés

- Etudes sur l'enfance et la jeunesse
- Psychologie sociale, du travail et des organisations
- Innovation, entreprise et société
- Biodiversité, écologie et évolution
- DFA sciences médicales, pharmaceutiques, maïeutiques

structuration des enseignements

liens avec l'UCO: niveau pédagogique et pilotage

liens avec l'UCO: niveau pédagogique et pilotage

liens avec l'UCO: niveau pédagogique et pilotage

peu de réponses aux remarques formulées lors de l'évaluation sur le bilan

Avis défavorables

- Etudes sur le genre
- Sciences de l'information et des bibliothèques
- Langues Etrangères Appliquées

peu d'amélioration sur les points faibles relevés lors de l'autoévaluation

restructurations minimales sur le pilotage, équipe pédagogique et organisation des enseignements

restructuration ne permet pas d'évaluer les liens avec l'UCO: niveau pédagogique et pilotage

Offre de formation 2^{ème} cycle UA

UFR DEG :

M	Gestion du patrimoine	
M	Finance	
M	Économie appliquée	
M	Gestion des Territoires et Développement Local	
M	Droit des affaires	
M	Droit privé	
M	Droit public	
M	Analyse et politique économique	Création en coaccréditation avec LMU

UFR Esthua Tourisme & Culture :

M	Tourisme	
M	Direction de projets ou établissements culturels	
M	Management sectoriel	Création suite à restructuration de l'offre précédente

Offre de formation 2^{ème} cycle UA

IAE-Angers :

M	Comptabilité-contrôle-audit
M	Management et administration des entreprises
M	Marketing, vente
M	Gestion des ressources humaines
M	Management
M	Management et commerce international

UFR Sciences :

M	Biologie végétale
M	Biodiversité, Ecologie et Evolution
M	Informatique
M	Chimie
M	Mathématiques et Applications
M	Toxicologie et écotoxicologie
M	Bio-géosciences
M	Physique appliquée et ingénierie physique

Offre de formation 2^{ème} cycle UA

UFR LLSH :

M	Traduction et interprétation	
M	Métiers du livre et de l'édition	
M	Arts lettres et civilisations	
M	Didactiques des langues	
M	Langues Etrangères Appliquées	
M	Sciences de l'information et des bibliothèques	
M	Archives	
M	Histoire, Civilisations, Patrimoine	
M	Géographie, Aménagement, Environnement, Développement	
M	Psychologie Clinique, Psychopathologie et Psychologie de la Santé	
M	Psychologie sociale, du travail et des organisations	
M	Psychologie : psychopathologie clinique psychanalytique	Modification de mention (Psychologie) suite évaluation HCERES
M	Psychologie de l'Education et de la Formation (PEF)	
M	Etudes sur le genre	
M	Intervention et développement social	
M	Etudes sur l'enfance et la jeunesse	Création hors nomenclature – Projet issu du programme Enjeux

Offre de formation 2^{ème} cycle UA

Polytech :

M	Ingénierie des systèmes complexes
---	-----------------------------------

UFR Santé :

M	Sciences du Médicament et des produits de santé
---	---

M	Biologie-Santé
---	----------------

DFA	Formation approfondie en sciences médicales
-----	---

DFA	Formation approfondie en sciences pharmaceutiques
-----	---

M	Diplôme d'état de sage femme
---	------------------------------

Partenaires (mentions propres) :

M	Sciences et technologie de l'agriculture, de l'alimentation et de l'environnement	ESA
---	---	-----

M	Innovation, entreprise et société	FLO-UCO
---	-----------------------------------	---------

M	Sciences sociales	FLO-UCO
---	-------------------	---------

M	Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales - MIASH	FLO-UCO
---	--	---------

Visite HCERES 2 décembre

Déroulé de la journée :

9h-10h : Réunion préparatoire à huis clos entre les membres du comité (HCERES).

10h-12h : Rencontre institutionnelle :

- Présentation synthétique par le président du comité de visite des éléments saillants du bilan, des points d'attention.
- Réponse de l'équipe présidentielle
- Discussion entre les membres du comité et les responsables de l'établissement

13h30-15h30 : Echanges entre le comité et les responsables de formation, en trois ateliers qui se dérouleront en parallèle :

- **Atelier n°1** : - Champs « Sciences humaines et sociales et Arts, lettres, langues »
Stéphane Alvarez , Marie-Reine Mouton , Evelyne Lande

- **Atelier n°2** : - Champ « Droit, économies, gestion »
Benoit Grasser , Alain Nicolas , Jean-Luc Herrmann

- **Atelier n°3** : - Champs « Sciences, technologies, ingénierie et Santé »
Pascal Coudert , Richard Baron , Pierre Courtellemon

15h45-16h45 : - Discussion finale à huis clos du comité d'experts (HCERES)

1.2 PIA 4

Le Sénat académique de la COMUE Angers Le Mans, réuni le 8 juin 2021 a approuvé le dépôt du projet INTEGRAAL, dans le cadre de l'appel à projets Excellences sous toutes ses formes du PIA4 (*27 voix pour et 3 abstentions*). Le dossier est soutenu par le CNRS-INRAE et les collectivités territoriales.

Le dossier a été déposé le 10 juin 2021

Les axes avaient été présentés dans le cadre du Conseil académique du 19 mai 2021, puis au Conseil d'administration du 20 mai 2021.

1.3 Chaire professeur Junior

180 projets déposés | un peu plus 90 chaires accordées
2 chaires accordées à l'UA

Arbitrage ministériel, sous réserve de la parution du décret :

Nom de l'établissement	Nombre de CPJ	Intitulé CPJ
Université d'Angers	2	Hybridation et émergence de maladies fongiques chez les rosacées
		Synthèse et Physico-Chimie de Polymères Fonctionnels Organiques et Applications en Santé

1.4 Interdiction des locaux de l'Université

L'Université a été informée suite à un signalement de la cellule VDH de la persistance d'un cas de harcèlement d'étudiantes par une personne extérieure à l'Université.

- Cette personne extérieure avait déjà été accusée de harcèlement par **une première étudiante** et des arrêtés d'interdiction des locaux (Faculté DEG et bibliothèque St-Serge) avaient été pris à son encontre le 18 octobre 2019, le 21 novembre 2019, puis le 17 février 2020.
- Concernant le harcèlement **d'une nouvelle étudiante**, de nouveaux arrêtés d'interdiction des locaux (Faculté DEG et bibliothèque St-Serge) avaient été pris à son encontre le 11 mai 2021.

Au regard de la gravité des faits rapportés ainsi que de la persistance de ces derniers, des arrêtés d'interdiction des locaux d'une durée de trente jours ont de nouveau été pris et un signalement au procureur a été effectué. **L'interdiction des locaux concerne désormais l'ensemble des campus angevins de l'Université.**

2. Approbation du procès-verbal du CAC

2-1 Procès-verbal du CAC plénier du 28 septembre 2021 – **VOTE**

2-2 Procès-verbal du Conseil académique du mardi 19 octobre 2021 – **REPORT**

3. Recherche

3-1 Création d'une équipe émergente - **VOTE**

3-2 Structuration de la recherche pour le prochain contrat – **VOTE**

Demande de cr ation d'une  quipe  mergente

BiodivAG

Biodiversit  dans l'Anthropoc ne : Dynamique, fonction et Gestion



Prof. Olivier Pays-Volard

Historique



Zone Atelier Hwange

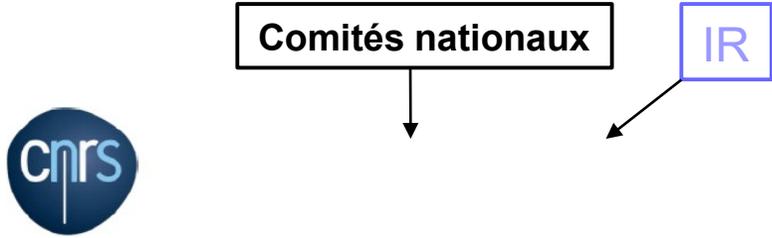
(2015)

Dir. H Fritz

Comité de pilotage



Historique



UNIVERSITÉ DE LYON

Université Claude Bernard Lyon 1

PARIS SORBONNE UNIVERSITÉ

cnrs

UNIVERSITÉ PARIS SUD

NELSON MANDELA UNIVERSITY

ua université angers

Zone Atelier Hwange
(2015)
Dir. H Fritz

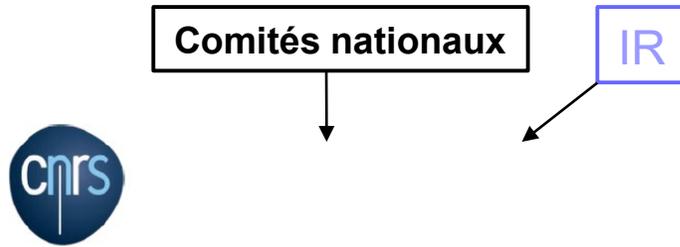
Comité de pilotage





Historique

IRL REHABS: Reconciling Ecological and Human Adaptations for a Biosphere-bases Sustainability



IRL REHABS (2019)
CNRS/Univ. Nelson Mandela/Univ. Lyon 1
Dir. H Fritz



Zone Atelier Hwange
(2015)
Dir. H Fritz
Comité de pilotage

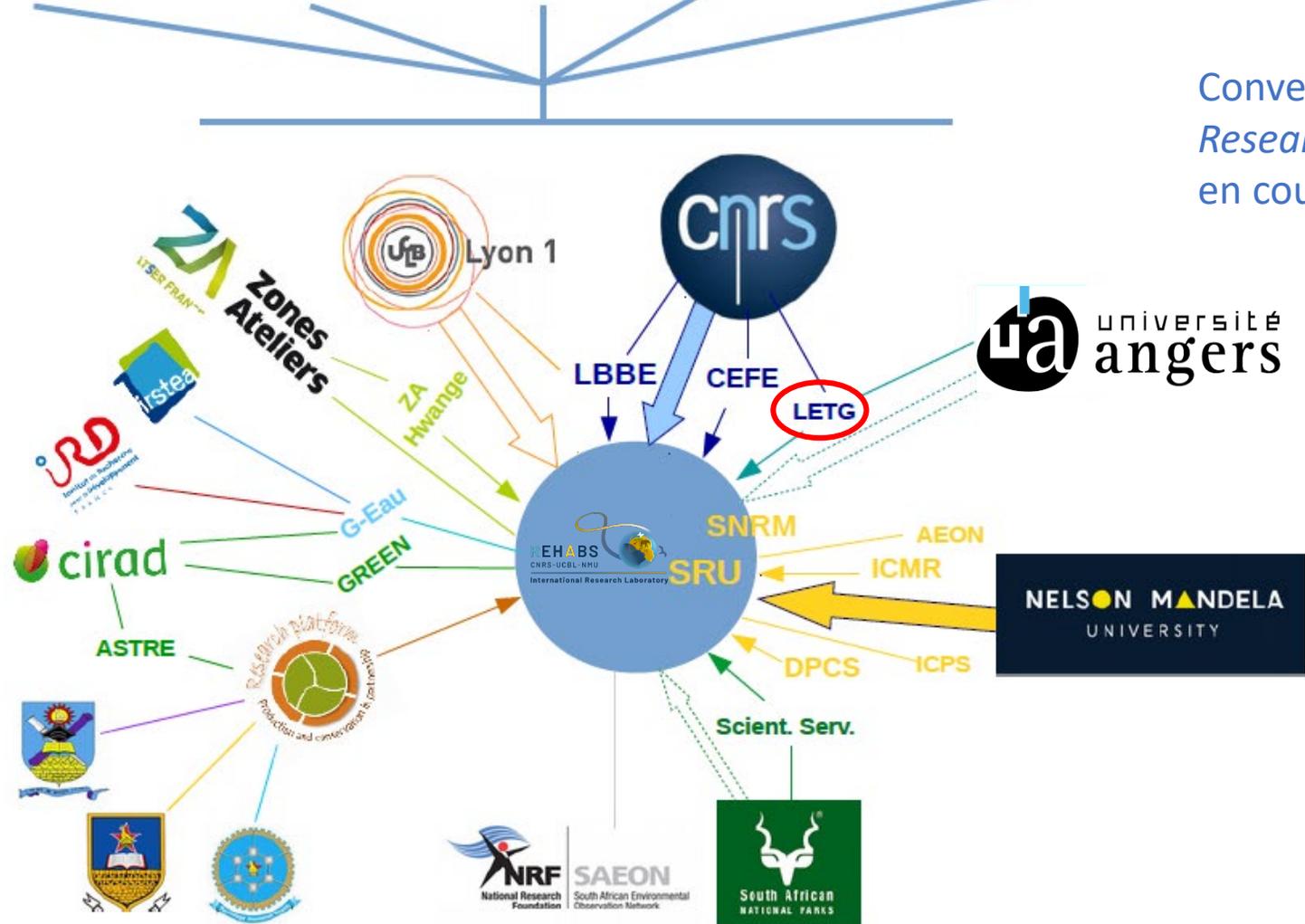


4 thèmes :

- ➔ **Thème 1: L'homme en tant qu'espèce hyper clé-de-voute :**
Comprendre :
 - Comment les réponses de la biodiversité et des écosystèmes aux pratiques humaines constituent une force dominante dans le fonctionnement de la biosphère de l'Anthropocène
 - Comment la pression anthropique agit comme une force sélective pour les espèces sauvages
- ➔ **Thème 2: Contribution de la nature aux humains et à l'humanité :**
Réconcilier les points de vue sur le développement, l'innovation, le risque et le bien-être avec les fondements d'une biosphère durable et saine à la lumière du pluralisme culturel.
- ➔ **Thème 3: Gouvernance environnementale et co-viabilité dans les paysages multifonctionnels :**
Evaluer les conditions d'une gestion active de [paysages multifonctionnels](#) dans le nouveau contexte de l'Anthropocène.
- ➔ **Thème 4: Méthodes et approches pour les études socio-écologiques** à long terme et pour une recherche engagée : [développement de cadres d'analyse](#), [co-conception de protocoles](#), [adaptation des outils d'analyses à de multiples sources de données et d'information](#), co-apprentissage, partage de savoir et engagement.

Réseau de sites de l'IRL (Afrique du Sud et Zimbabwe)

IRL REHABS



Convention JRP (*Joint Research Program*) UA-CNRS en cours de signature

→ Convention moins engageante qu'initialement prévue

→ Fin du LETG-Angers 1 Janv 2022

→ Juil 2021: 2 collègues du dept. de biologie ont demandé une association avec notre groupe de recherche



Demande de création d'une **équipe émergente UA**

BiodivAG: Biodiversité dans l'Anthropocène : Dynamique, fonction et Gestion

Composition de l'équipe

EC titulaires	Grade	IRL REHABS
PAYS-VOLARD Olivier (responsable)	PR	X
PAGANO Alain	MCU HDR	
PICARD Damien	MCU	
RENAUD Pierre-Cyril	MCU	X
Assistant ingénieur		
BONNET Manon	AI	X
Gestionnaire		
BAUDOIN Emmanuelle		
CHUREAU Véronique		X
Membres non titulaires		
HARMANGE Clément	ATER	X
BOYER Igor	Doctorat	
GAFFARD Agathe	Doctorat	
TELES SILVA Thiago	Postdoctorat	
AMIOT Christophe	Chercheur associé	X



Demande de création d'une **équipe émergente UA**

Bilan 2017-2021

41 articles

2 livres

18 conférences

5 postdocs

6 thèses (3 en cotuelle)

8 projets de recherche (total 1 112k€)

-> **Equipe très dynamique**

Challenges actuels

→ Nombreux projets à porter

→ Augmenter notre **présence sur les terrains de l'IRL**
(Zimbabwe et Afrique du Sud): CRCT, Mobilités

→ **Présence sur les terrains hors IRL**

EC titulaires	Grade	IRL REHABS
PAYS-VOLARD Olivier (responsable)	PR	X
PAGANO Alain	MCU HDR	
PICARD Damien	MCU	
RENAUD Pierre-Cyril	MCU	X
Assistant ingénieur		
BONNET Manon	AI	X
Gestionnaire		
BAUDOIN Emmanuelle		
CHUREAU Véronique		X
Membres non titulaires		
HARMANGE Clément	ATER	X
BOYER Igor	Doctorat	
GAFFARD Agathe	Doctorat	
TELES SILVA Thiago	Postdoctorat	
AMIOT Christophe	Chercheur associé	X

Activités de recherche BiodivAG

Dynamique et Gestion de la biodiversité

- ▶ Vertébrés terrestres : grands mammifères (herbivores), avifaune
- ▶ Milieux: Savanes, Agrosystèmes

Originalité des travaux de recherche

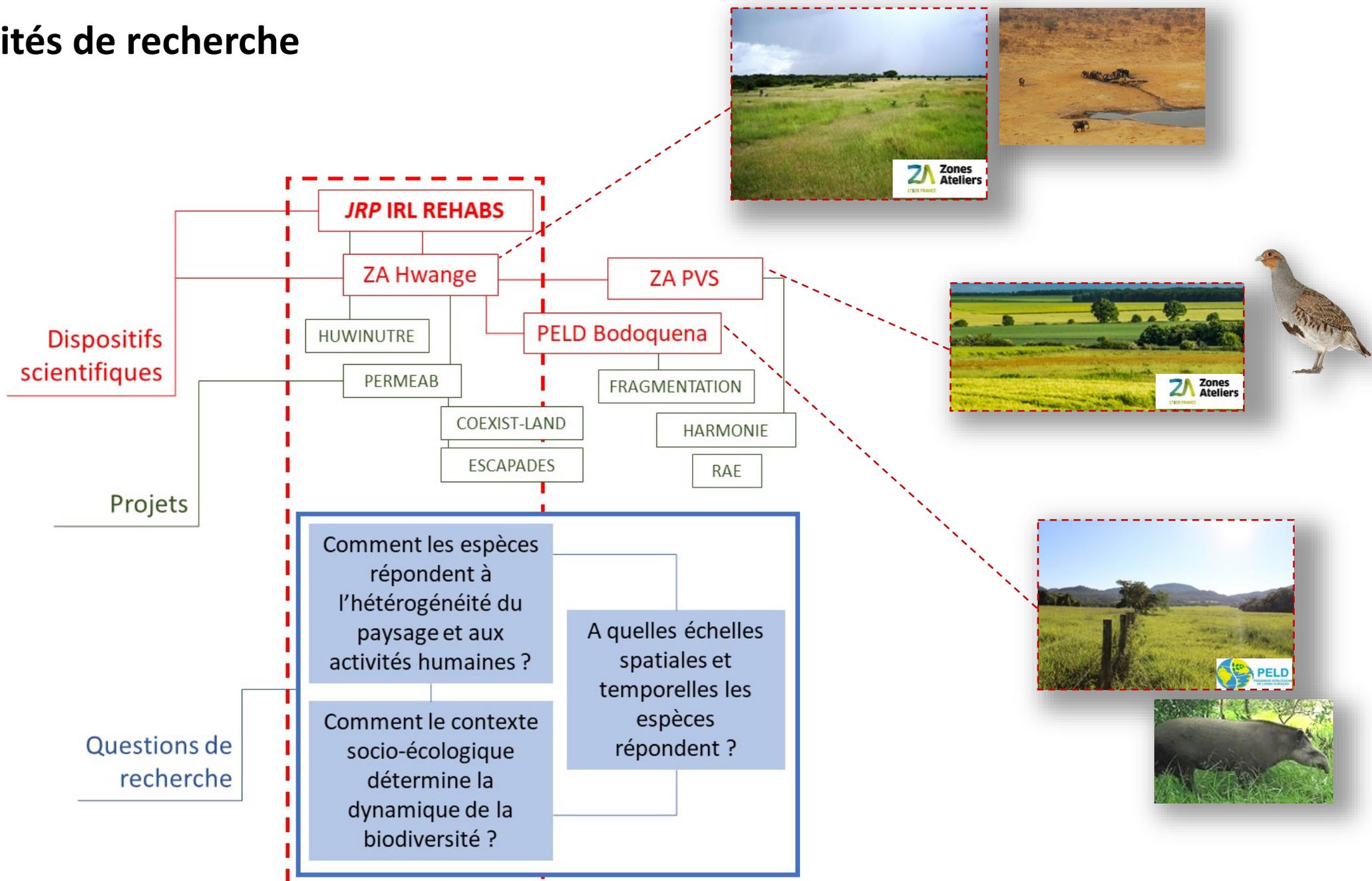
- ▶ Implique une recherche fondamentale et appliquée
- ▶ Ils répondent à la demande de gestion/conservation de la biodiversité
- ▶ Espèces à intérêt sociétal fort (services écosystémiques, conflits homme/faune, statut de conservation,...)



Gestion appropriée



Activités de recherche



BiodivAG: Biodiversité dans l'Anthropocène : Dynamique, fonction et Gestion

Objectifs de la création de l'équipe émergente BiodivAG :

→ **Recherche**

- Maintenir notre de groupe de recherche dans l'organigramme et les dispositifs de recherche de l'UA.
- Préparer la demande d'intégration de l'UA à l'IRL comme **tutelle secondaire** (demande fin 2023)



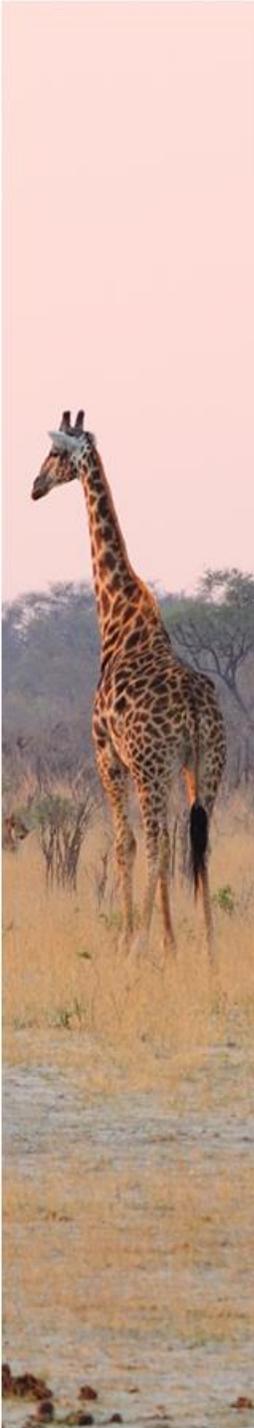
BiodivAG: Biodiversité dans l'Anthropocène : Dynamique, fonction et Gestion

Objectifs de la création de l'équipe émergente BiodivAG :

→ **Enseignement**

- Maintenir notre action dans le **portage de nos formations** (L3BO, Master BEE)
- Refonte du **Master BEE** (parcours EEZH « zones humides ») autour de 2 parcours GeB (Gestion de la biodiversité dans les socio-écosystèmes) et **MAD** (Mer, Anthropisation, Diagnostic)
 - Correspond à la structuration de la recherche en environnement
 - Métiers de la transition écologique : Gestion de la biodiversité, diagnostic environnemental
- Permet un rapprochement avec d'autres laboratoires du pôle végétal et **Environnement** (e.g., LPG)

POUR VOTE



BiodivAG

Biodiversité dans l'Anthropocène : Dynamique, fonction et Gestion

Olivier Pays-Volard

olivier.pays@univ-angers.fr



3-2 Structuration de la recherche pour le prochain contrat quinquennal 2022- 2027

LA RECHERCHE À L'UNIVERSITÉ D'ANGERS

26 unités de
recherche (dont 13 unités
mixtes de recherche)

MATÉRIAUX

850 enseignants-
chercheurs et chercheurs

65 familles
de brevets actives

SANTÉ

**VÉGÉTAL &
ENVIRONNEMENT**

11 écoles
doctorales

MATH-STIC*

LL-SHS*

6 créations
d'entreprises issues des
résultats des laboratoires

5 structures fédératives
de recherche (SFR)

520 doctorants
(90 thèses soutenues par an)

5 pôles de recherche

5 Structures Fédératives de
Recherche (SFR)

26 unités de recherche

12 Unités Mixte de Recherche

10 Ecoles doctorales

Larema | Géométrie | Algèbre | Probabilités | Statistique.

Laris | Système dynamique et optimisation | Signaux et processus complexes | Sécurité de fonctionnement.

Leria | Intelligence artificielle | Résolution de problèmes combinatoires | Traitement automatique des langues.

Larema

Laris

Leria

CNRS

Éléments de contexte :

- SFR Math-STIC (janvier 2017)
- 1 UMR CNRS, 2 UR

Evolution prochain CQ:

- aucune

➔ Ua tutelle des UR Laris et Leria et de l'UMR LAREMA

CRCINA | Cancer | Immunit  inn e | S nescence | Biomarqueurs sanguins | Radiopharmaceutiques.

GEIHP | Infections respiratoires fongiques | Mucoviscidose.

Gerom | Remodelage osseux | Biomat riaux osseux | Microarchitecture | Ost oporose.

Hifih | Fibrose et virus h patiques | St atose m tabolique.

Irset-Ester | Sant  au travail | Troubles musculo-squelettiques |  valuation et pr vention des risques professionnels.

Mint | M dicament | Biopharmacie | Gal nique | Nano-bioscience.

Mitovasc | Biologie vasculaire | Dynamique et maladies mitochondriales | Isch mie et reperfusion.

Sopam | M tabolisme et nutrition | Stress oxydant | V sicules extracellulaires.

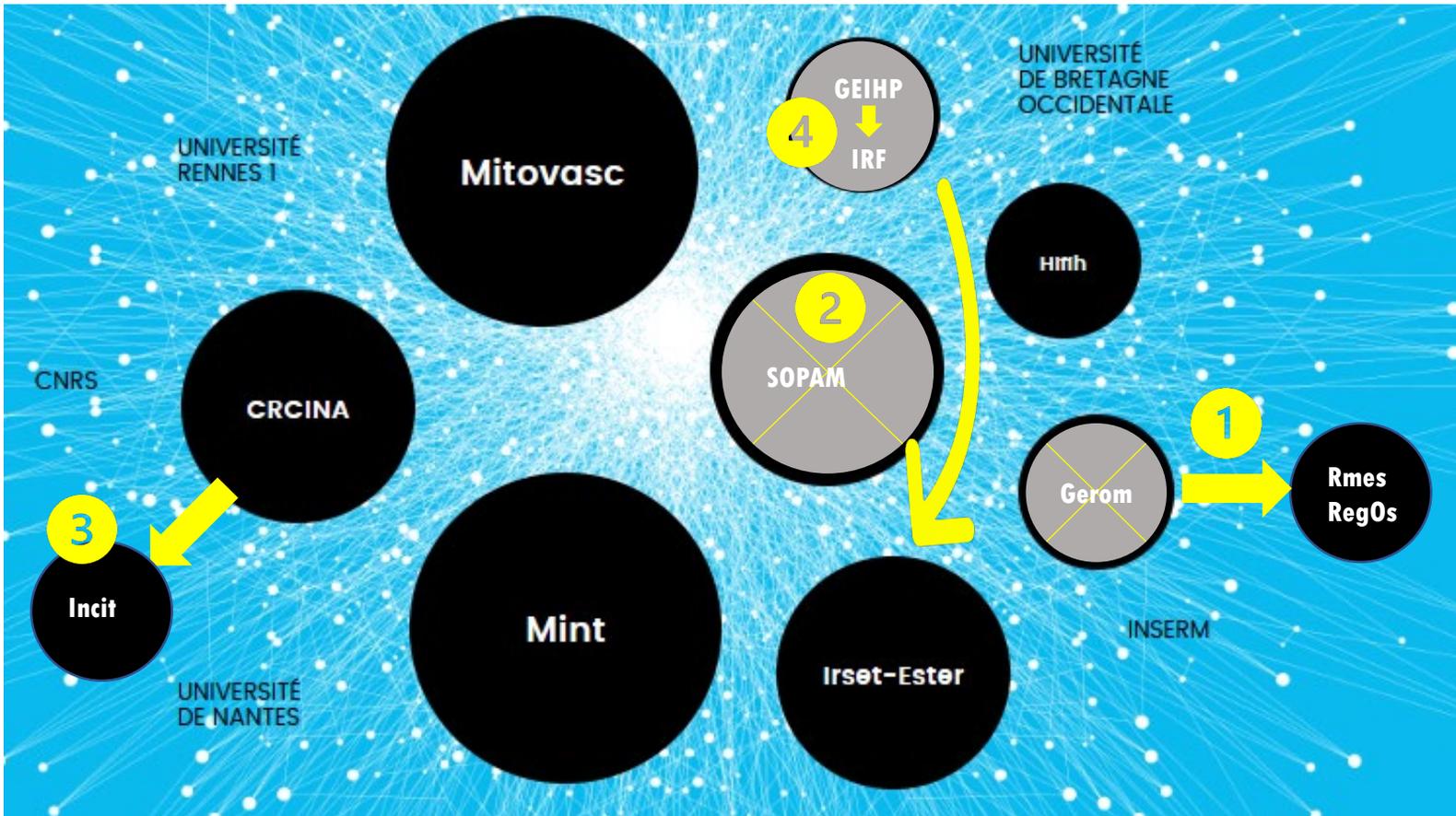
El ments de contexte :

- SFR ICAT (cr e en 2004)
- ISITE NEXT   Nantes

Evolution prochain CQ:

- 1- fermeture UR GEROM restructuration dans UMR INSERM RMeS (Nantes) au sein de l' quipe REGOS
- 2 – fermeture UMR INSERM SOPAM
- 3 – Restructuration CRCINA : 1 des 4  quipes UA rejoint une nouvelle UMR INSERM (Nantes) : INCIT. Ua Tutelle INCIT
- 4 – changement de nom : GEIHP devient IRF et se rapproche de l'IRSET

➔ Ua tutelle des UR HIFIH et GEIHP, des UMR MITOVASC, MINT, CRCINA, INCIT, et des  quipes Ester et R gos



THÉMATIQUES

3LAM | Littérature et Langue | Cinéma | Civilisation.

Centre Jean Bodin | Patrimoine, entrepreneuriat, cohésion sociale et justice | État(s) et Europe, nouvelles régulations.

Cirpall | Mythes et sacré | Nouvelles et formes brèves | Didactique, langue(s) et francophonie | Patrimoines et héritages.

Eso | Géographie sociale | Territoires et tourisme | Processus sociaux | Inégalités | Action publique.

Granem | Tourisme, territoires et culture | Santé, alimentation, travail | Finance et risque.

LETG Angers | Littoral | Environnements continentaux | Télédétection | Géomatique.

LPPL | Cognition | Régulation | Risques.

Temos | Histoire | Archivistique | Enfance | Genre | Religions | Végétal.

BePsyLab | Filiation | Famille | Intersubjectivité | Liens | Traumatismes.

UNIVERSITÉ
DE BRETAGNE
OCCIDENTALE

UNIVERSITÉ
RENNES 2

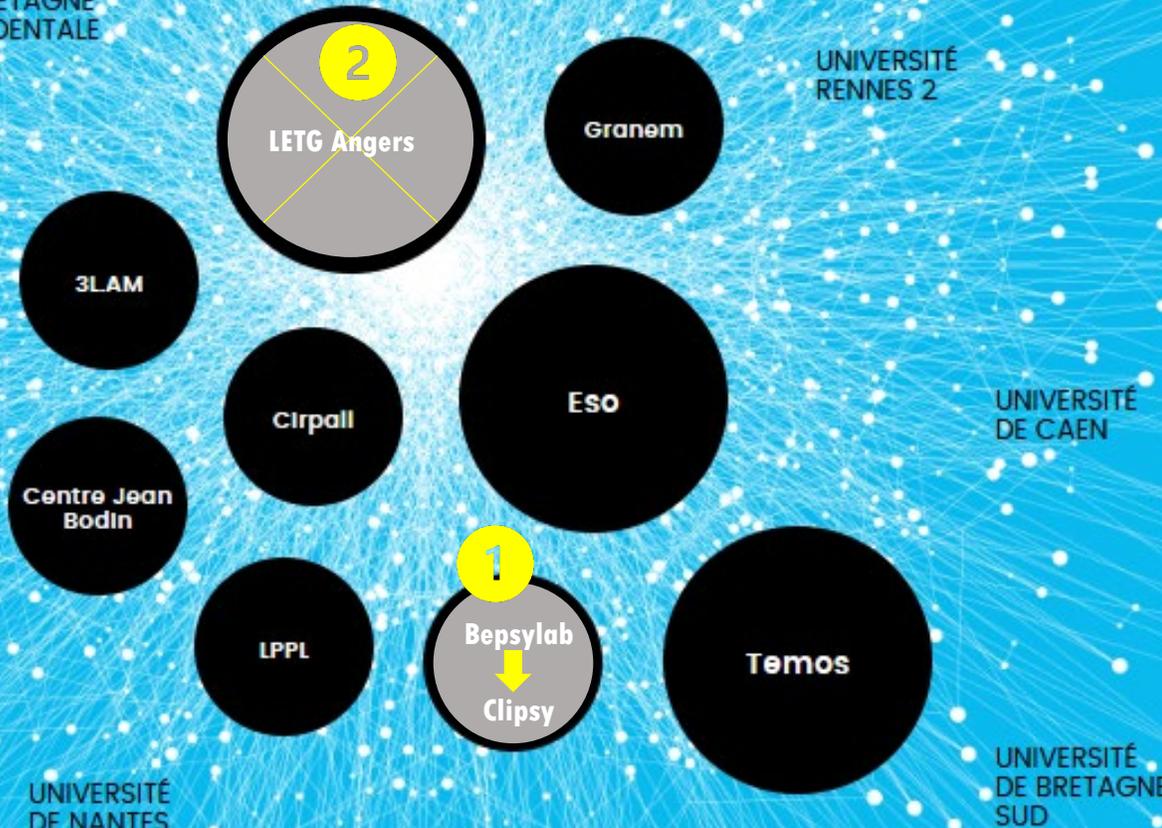
CNRS

UNIVERSITÉ
DE CAEN

LE MANS
UNIVERSITÉ

UNIVERSITÉ
DE BRETAGNE
SUD

UNIVERSITÉ
DE NANTES



Éléments de contexte :

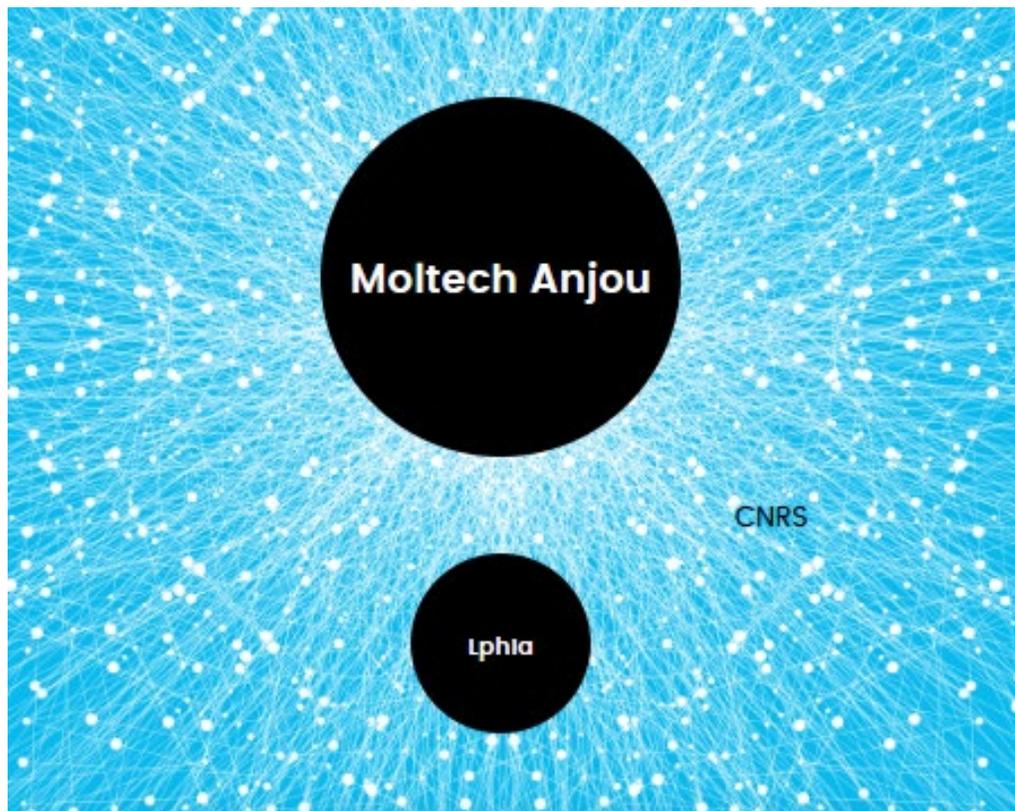
- SFR Confluences (depuis 2012)
- UMR CNRS re-labellisée en 2021 (TEMOS)
- création d'une EE (Bepsylab) en 2018

Evolution prochain CQ:

- 1- Bepsylab demande reconnaissance UR ClipSy
- 2 – Fermeture UMR LETG (site Angers)

➔ Ua tutelle des UR Granem, CJB, LPPL, 3L.AM, CIRPALL, Clipsy et des UMR TEMOS et ESO

Lphia | Photonique | Optique | Lasers | Matériaux non linéaires | Photovoltaïque.
Moltech-Anjou | Matériaux moléculaires à propriétés optiques et électroniques.



Éléments de contexte :

- SFR MATRIX (depuis janvier 2018)

Evolution prochain CQ:

- aucune

➔ UA tutelle de l'UR LPHIA et de l'UMR Moltech Anjou

IRHS | Horticulture et semences | Qualité et santé des plantes.

LPG-Angers | Géochimie marine | Paléocéanographie | Biomonitoring | Foraminifères.

Sifcir | Système nerveux d'insectes | Insecticides et répulsifs | Agents synergisants.

Sonas | Phytochimie | (Hémi)synthèses | Valorisation des produits naturels.

2

1

LPG Biaf

↓
LPG

BiodivAG

AGROCAMPUS
OUEST

LE MANS
UNIVERSITÉ

IRHS

INRA

Sonas

CNRS

Sifcir

UNIVERSITÉ
DE NANTES

Elements de contexte :

-SFR QUASAV (depuis 2008)

Evolution prochain CQ:

1 - Changement nom LPG-Biaf => LPG

2 - Demande de création d'unité émergente BiodivAG

LPG et BiodivAG : volet environnement du pôle. Non intégrées à la SFR Quasav

➔ UA tutelle de l'EE BiodivAG, des UR Sifcir (USC INRAE) et Sonas , et des UMR LPG et IRHS

Liste des unités

	Structures de recherche UA	Label	N° RNSR	type	Structuration	Direction
Pôle LL-SHS	3L.AM (Langues, Littératures, Linguistique des Universités d'Angers et du Maine)			UR	bi-site (UM)	Manuelle Peloille (dir. adj.)
	Centre Jean Bodin			UR	mono-site	François Hourmant (dir.)
	TEMOS (Temps, Mondes, Sociétés)			UMR	multi-site (UM, UBS)	Yves Denéchère (dir.)
	CLIPSY			UR	mono-site	Aubeline Vinay (dir.)
	CIRPaLL (Centre Interdisciplinaire de Recherche sur les Patrimoines en Lettres et Langues)			UR	mono-site	Elisabeth Pinto-Mathieu (dir.)
	ESO (Espaces et SOciétés)			UMR	multi-site (UN, UM, UR2, UC)	Richard Gaillard (resp. Site Angers)
	Granem (Groupe de recherche angevin en économie et management)			UR	mono-site	Sandra Camus (dir.)
	LPPL (Laboratoire de psychologie des Pays de la Loire)			UR	multi-site (UN)	Philippe Allain (dir.)
	SFR Confluences			SFR		Dominique Sagot-Duvaouroux (dir.)
	MSH Ange Guépin			SFR	multi-site	Dominique Sagot-Duvaouroux (dir.adj.)
Pôle Végétal et environnement	IRHS (Institut de Recherche en Horticulture et Semences)			UMR	mono-site	Marie-Agnès Jacques (dir)
	SIFCIR (Signalisation Fonctionnelle des Canaux Ioniques et Récepteurs)			UR / USC	mono-site	Valérie Raymond (dir.)
	SONAS (Substances d'Origine Naturelle et Analogues Structuraux)			UR	mono-site	David Guilet (dir.)
	LPG (Laboratoire de Planétologie et Géodynamique)			UMR	multi-site (UN, UM)	Edouard Metzger (dir. adj.)
	BiodivAG			EE	mono-site	Olivier Pays-Volard (dir.)
		SFR QUASAV (qualité et santé du végétal)			SFR	

Liste des unités

	Structures de recherche UA	Label	N° RNSR	type	Structuration	Direction
Pôle Matériaux	Lphia (Laboratoire de Photonique d'Angers)			UR	mono-site	Stéphane Chaussedent (dir.)
	Moltech Anjou			UMR	mono-site	Philippe Blanchard (dir.)
	SFR MATRIX			SFR		Eric Levillain (dir.)
Pôle Math STIC	LAREMA (Laboratoire angevin de recherche en mathématiques)			UMR	mono-site	Laurent Meersmann (dir.)
	LERIA (Laboratoire d'étude et de recherche en informatique d'Angers)			UR	mono-site	David Lesaint (dir.)
	LARIS (Laboratoire Angevin de Recherche en Ingénierie des Systèmes)			UR	mono-site	David Bigaud (dir.)
	SFR Math STIC			SFR		Frédéric Saubion (dir.)
Pôle Santé	Mitovasc			UMR	mono-site	Guy Lenears (dir.)
	CRCI2NA (Centre de recherche en cancérologie et immunologie) - eq. 7 Immunité innée et immunothérapie			UMR	Bi-site (UN)	Yves Delneste (Resp. Equipe)
	CRCI2NA - eq. 12 Sénescence et échappement aux traitements					Olivier Coqueret (Resp. Equipe)
	CRCI2NA - eq. 17 GLIAD Alternatives innovantes locales dans le traitement médical des Glioblastomes					Emmanuel Garcion (Resp. Equipe)
	INCIT ATOMyCA			UMR	Bi-site (UN)	Estelle Marion (dir. adj.)
	IRF (Infections Respiratoires Fongiques)			UR	bi-site (UBO)	Nicolas Papon (dir.)
	RMeS REGOS			UMR	UN	Guillaume Mabileau (Resp. site)
	HIFIH (Hémodynamique, interaction fibrose et invasivité tumorales hépatiques)			UR	mono-site	Jérôme Boursier (dir.)
	IRSET (Institut de recherche en santé, environnement et travail) - eq. ESTER (Epidémiologie en santé au travail et ergonomie)			UMR	bi-site (UR1)	Yves Roquelaure (Resp. Equipe)
	MINT (Micro et nanomédecines biomimétiques)			UMR	mono-site	Patrick Saulnier (dir.)
SFR ICAT(Interactions cellulaires et applications thérapeutiques)			SFR		Nicolas Papon (dir)	

**POUR
VOTE**

4. Affaires générales et statutaires

4-1 Résultats des élections au Conseil culturel d'UA-Culture –
INFORMATION

4-1 Résultats des élections au Conseil culturel d'UA-Culture – information

Les élections se sont tenues en ligne **du mercredi 20 octobre 2021 9h au jeudi 21 octobre 2021 17h.**

- Huit sièges de représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs issus des huit composantes de l'Université d'Angers sont à pourvoir. L'ensemble des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs de l'Université d'Angers pouvaient se porter candidats.
- Deux sièges de représentants du personnel BIATSS sont à pourvoir. L'ensemble des personnels BIATSS de l'Université d'Angers pouvaient se porter candidats.

4-1 Résultats des élections au Conseil culturel d'UA-Culture

Sont élus **représentants des enseignants-chercheurs, enseignants et chercheurs** issus des huit composantes de l'Université d'Angers par le Conseil académique plénier au Conseil culturel du service UA-Culture :

- M. Régis DUMOULIN – IAE Angers
- M. Dominique SAGOT-DUVAUROUX – Faculté de droit, d'économie et de gestion
- Mme Anne REY – ESTHUA, Faculté de tourisme, culture et hospitalité
- Mme Audrey ROUSSEAU – Faculté de santé
- M. Etienne BELIN – Faculté des sciences
- Mme Florence ALIBERT – Faculté des lettres, langues et sciences humaines
- Mme Sandrine EMIN-GUIBERT - IUT
- M. Mehdi LHOMMEAU – Polytech Angers

4-1 Résultats des élections au Conseil culturel d'UA-Culture

Sont élues représentantes du personnel BIATSS par le Conseil académique plénier au Conseil culturel du service UA-Culture :

- Mme Hélène RELANDEAU
- Mme Clémence GUILLEMONT

Calendrier des prochains Conseils Académiques

➤ **Mardi 14 décembre 2021 à 14h30 (à confirmer)**